



Séance extraordinaire du 4 juin 2024

Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix

Cette séance extraordinaire est sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire de Saint-Hilarion et préfet, à laquelle il y avait quorum à l'édifice de la MRC de Charlevoix, situé au 4, place de l'Église, à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires, mairesse, conseiller et conseillère suivants :

MM. Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
Jean-Claude Junior Tremblay, conseiller	Saint-Hilarion
Mmes Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain
Diane Tremblay, conseillère	Les Éboulements

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

---

Le préfet demande à la directrice générale de procéder à la lecture du projet d'ordre du jour :

### Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Certificats de conformité :
  - 2.1. Saint-Hilarion (règlement numéro 471)
  - 2.2. Baie-Saint-Paul (règlement numéro R883-2024)
3. Mobilisation concernant le maintien des points de services de Desjardins
4. Levée de l'assemblée

#### **SE-2024-01 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture du projet d'ordre du jour, l'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Christyan Dufour et adoptée unanimement.

#### **2- CERTIFICATS DE CONFORMITÉ :**

#### **SE-2024-02 2.1- SAINT-HILARION (RÈGLEMENT NUMÉRO 471)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Hilarion a adopté le 27 mai 2024, le règlement portant le numéro 471 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 445 dans le but de créer la zone AD-8 »;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 471 est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 471 de la municipalité de Saint-Hilarion.

**SE-2024-03 2.2- BAIE-SAINT-PAUL (RÈGLEMENT NUMÉRO R883-2024)**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Baie-Saint-Paul a adopté le 13 mai 2024, le règlement portant le numéro R883-2024 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de construction et de démolition (R603-2014) afin de modifier la composition du comité de démolition »;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro R883-2024 est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Diane Tremblay et résolu unanimement

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro R883-2024 de la municipalité de Baie-Saint-Paul.

**SE-2023-04 3- MOBILISATION CONCERNANT LE MAINTIEN DES POINTS DE SERVICES DE DESJARDINS**

---

**ATTENDU QUE** la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans certaines municipalités de la MRC de Charlevoix compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de la MRC de Charlevoix notamment;

**ATTENDU QUE** près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de la MRC de Charlevoix à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix joigne sa signature à celle des près de 1 600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets



automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

**QUE** cette résolution soit transmise à monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et président du conseil d'administration, ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

**SE-2023-05 4- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement. Il est 9h40.

Patrick Lavoie  
Préfet

Karine Horvath  
Directrice générale et greffière-trésorière

